



RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada  
Module de réception des soumissions  
3, passage du Chien-d'Or, bureau 207  
Québec, QC – G1R 3Z8

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal to: Parks Canada Agency  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada  
Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

<b>Title-Sujet</b> Location pour 4 ans de 75 voiturettes de golf électriques 2015 – Terrain de golf Highlands Links	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P216-14-1440	<b>Date</b> 14 janvier 2015
<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b>	
<b>Client Reference No. – N° de référence du client</b>	
<b>Solicitation Closes</b> <b>L'invitation prend fin –</b>  <b>at – à</b> <b>on – le</b> <b>Mardi, 24 février 2015</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire -</b>  <b>Heure normale de l'Est (HNE)</b>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b>  <b>Marilyn Bernier – <a href="mailto:CSQ.Contrats@pc.gc.ca">CSQ.Contrats@pc.gc.ca</a></b>	
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> 418 648-4569	<b>Fax No. – N° de FAX:</b> 418 648-5392
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>  <b>Voir dans la présente</b>	
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>   <b>Telephone No. - N° de telephone :</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>  _____	
<b>Name/Nom</b>	<b>Title/Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	3
1.2 BESOIN .....	3
1.3 COMPTE RENDU .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>4</b>
4.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	4
4.2 BESOIN .....	4
4.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	4
4.4 CONDITIONS GÉNÉRALES .....	4
4.5 DURÉE DU CONTRAT.....	4
4.6 RESPONSABLES.....	5
4.7 PAIEMENT.....	6
4.8 LOIS APPLICABLES .....	6
4.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	6
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>7</b>
BESOIN.....	7
<b>ANNEXE «B» .....</b>	<b>9</b>
BASE DE PAIEMENT.....	9

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 de la partie 6 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention d'APC seront acceptées.

Télécopieur : 418 648-5392

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

---

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## **PARTIE 4 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **4.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **4.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir la location de 75 – Voiturettes de golf électriques 2015, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

### **4.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### **4.4 Conditions générales**

2010C (2014-09-25), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4.5 Durée du contrat**

#### **4.5.1 Période du contrat**

La période du contrat est du 5 mai 2015 jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement.

## 4.6 Responsables

### 4.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marilyn Bernier  
 Conseillère intérimaire, Approvisionnements et Contrats  
 Agence Parcs Canada  
 Opérations contractuelles  
 Direction générale de la Dirigeante Principale des Finances  
 3 Passage du Chien-d'Or, bureau 200  
 Québec, QC G1R 3Z8

Telephone: 418 648-4569

Facsimile: 418 648-5392

E-mail address: [CSQ.Contrats@pc.gc.ca](mailto:CSQ.Contrats@pc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 4.6.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

**Sera nommé à l'attribution du contrat**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 4.6.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

**À être rempli par l'entrepreneur**

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### **4.7 Paiement**

##### **4.7.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un montant total de \_\_\_\_\_\$ et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

##### **4.7.2 Limite de prix**

Clause du *Guide des CUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

##### **4.7.3 Paiement mensuel**

Clause du *Guide des CUA* H1008C (2008-05-12) Paiement mensuel

#### **4.8 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **4.9 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2014-09-25);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

---

**ANNEXE «A»****BESOIN****Terrain de golf Highlands Links  
Cahier des charges 2015 relatif aux voitures de golf électriques**

Le terrain de golf Highlands Links fait l'objet d'un contrat de service de 4 ans pour la location de soixante-quinze (75) voitures de golf électriques 2015. Chaque voiture doit être équipée des éléments suivants :

1. Chargeurs de batterie
  - Uniquement des chargeurs de 48 volts à semi-conducteurs à courant continu
  - Doivent être scellés et séparés des autres éléments
2. Voyant de charge lumineux signalant que la batterie doit être rechargée
3. Abri/toit
  - La hauteur de la voiture, des roues au sommet du toit, ne doit pas dépasser 174 cm
4. Pare-brise rabattable
5. Emplacement de protection arrière pour sac de golf
6. Enjoliveurs à rayons
7. Porte-documents
8. Deux bouteilles contenant un mélange de sable et de semences pour réparer les mottes de gazon, et leurs porte-bouteilles
9. Panier à chandail
10. Système de remplissage des batteries à point unique
11. Glacière portative avec support
12. Supports permanents pour barre de remorquage
13. Chaque véhicule est équipé d'un système de gestion du parc automobile qui permet :
  - de repérer les véhicules
  - de gérer les emplacements accessibles et les zones de restriction
  - d'établir des rapports d'historique
  - de verrouiller le véhicule grâce à un système antivol
  - de contrôler la vitesse
  - d'intégrer tous les logiciels et matériaux nécessaires à l'équipement de chaque voiture et du poste central
  - Une formation d'une durée de 8 heures sera dispensée à la livraison
14. Un appareil de diagnostic portatif (un appareil pour le parc automobile entier)
15. 3 barres de remorquage
16. Un porte-boissons double sur le tableau de bord
17. Pare-chocs avant et arrière
18. Pneus – à 4 plis minimum
19. Manuels de fonctionnement et de pièces détachées – dix (10) exemplaires en tout
20. Chaque véhicule arborera le logo Highlands Links (devis fourni par HL)
21. Les voitures seront numérotées dans l'ordre, de 1 à 75
22. Chaque voiture est livrée avec trois (3) clés et trois (3) porte-clés

## Stipulations

- Les voiturettes de couleur blanche ou noire ne sont pas acceptées.
- Toutes les voiturettes doivent être de la même couleur.
- Les options de coloris seront soumises à un appel d'offres. Il reviendra à Parcs Canada de choisir parmi les coloris proposés avant la signature du contrat.
- Un technicien agréé de la société doit être sur place lors de la livraison des voiturettes.
- Des interventions seront réalisées par un technicien agréé. Elles comprendront :
  - le rechargement des batteries;
  - les réparations nécessaires (déplacement et main-d'œuvre compris). Elles devront être effectuées dans les 36 heures suivant la notification au cours des deux (2) premières années du contrat de service, sans qu'Highlands Links ne soit tenue de prendre les frais à sa charge Highlands Links ne sera pas non plus tenue de s'acquitter des frais de remplacement des pièces détachées au cours des deux (2) premières années du contrat, et ce, quelle qu'en soit la cause;
  - la révision du parc automobile en été avant l'ouverture du terrain, et en hiver après sa fermeture.

Le contrat de service de quatre ans doit inclure une clause de résiliation anticipée ou de transfert de contrat qui interviendra à la suite du dessaisissement du terrain de golf Highlands Links par Parcs Canada.

La garantie constructeur minimale suivante est exigée.

Pièces	Période de garantie
Châssis	Durée de vie limitée
Suspension : boîte d'engrenage de direction, colonne de direction, amortisseurs et ressorts à lames	4 ans
Principaux composants électroniques : régulateur de vitesse et chargeur de batterie à semi-conducteurs	4 ans
Batterie à décharge profonde :	25 000 ampères/heures ou 4 ans
Sièges : partie inférieure des sièges, dossiers et accoudoirs/repouse-pieds	4 ans
Ensemble pédales : pédales de frein et d'accélérateur et câbles de frein	4 ans
Ensemble abri : abri avec supports	4 ans
Revêtement : toute la carrosserie	3 ans
Autres composants électriques : solénoïde, interrupteurs de fin de course, régulateur de tension, interrupteur de marche avant/arrière, et l'ensemble des options et accessoires	2 ans

*En raison de l'importance des services attendus, les soumissions doivent obligatoirement provenir de distributeurs d'usines situés dans l'une des provinces maritimes (N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.). Aucune soumission présentée par un représentant ou un agent ne sera acceptée.*

**ANNEXE «B»****BASE DE PAIEMENT**

Le soumissionnaire doit être payé aux coûts raisonnablement et correctement engagés pour les marchandises reçues comme suit.

**Marchandises et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) est en sus, le cas échéant.**

Veuillez svp nous soumettre votre prix comme suit:

Le contractant nous soumettra un prix incluant tous les frais.

Description	Quantité	Année	Prix
Voiturette de golf électriques 2015	75	1 <sup>ère</sup> année	_____ \$
		2 <sup>ème</sup> années	_____ \$
		3 <sup>ème</sup> années	_____ \$
		4 <sup>ème</sup> années	_____ \$
Grand total pour les 4 ans			_____ \$

Le produit doit être livré au plus tard le 5 mai 2015.

Je conviens que le prix indiqué est pour la location de 75 - Voiturettes électriques de golf 2015.

Signature: \_\_\_\_\_

Compagnie: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_